

# DEMANDE DE DÉROGATION pour inscrire un aéronef au registre d'immatriculation au nom d'un propriétaire étranger

## Notice explicative et pièces justificatives à joindre

Aux termes de l'article L.121-3 du code de l'aviation civile, un aéronef ne peut être immatriculé en France que s'il appartient à une personne physique française ou ressortissante d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou à une personne morale ayant son siège statutaire ou son principal établissement en France ou dans un autre Etat de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen. Le dernier alinéa de cet article précise toutefois que des dérogations peuvent être accordées par le ministre chargé de l'aviation civile.

Le demandeur étranger qui souhaite faire inscrire son aéronef en France doit donc obtenir une dérogation préalablement à toute demande d'immatriculation ou de mutation de propriété sur le registre français.

### 1. DEMANDEUR (propriétaire).

Compléter cette rubrique en indiquant le nom du propriétaire de l'aéronef devant être inscrit au registre français. **Si l'appareil doit être inscrit au nom de plusieurs copropriétaires, compléter la page 3.**

Joindre les pièces justificatives établissant l'identité et la nationalité du demandeur. Il est inutile de joindre ces pièces justificatives pour les demandes de dérogation ultérieures, sauf si des modifications sont intervenues (notamment en ce qui concerne l'identité, l'adresse, la raison sociale ou l'administration du demandeur).

#### 1.1. Personnes physiques (particuliers).

Les personnes non ressortissantes de la Communauté européenne peuvent demander à bénéficier de dérogations si elles résident en France de façon permanente et utilisent l'aéronef à des fins de loisir.

Au formulaire de demande de dérogation elles devront joindre les pièces justificatives établissant leur identité et leur nationalité (photocopie du passeport ou de la carte d'identité), ainsi que des documents attestant de leur résidence permanente (carte de séjour) et de leur adresse en France le cas échéant (facture d'électricité ou de téléphone, relevé d'identité bancaire, etc...).

#### 1.2. Personnes morales (sociétés, associations, établissements de droit public...).

Les sociétés dont le siège statutaire ou le principal établissement social est situé en dehors de la Communauté européenne peuvent obtenir une dérogation. La demande de dérogation doit faire ressortir les raisons pour lesquelles l'immatriculation au registre français est souhaitée. A la demande de dérogation doivent être jointes les pièces suivantes :

1.2.1. Document établissant que la société ou l'association est dotée de personnalité morale ( extrait du registre du commerce, "certificate of incorporation").

1.2.2. Document établissant l'adresse du siège social de la société (si cette adresse ne figure pas sur l'extrait du registre du commerce).

1.2.3. Statuts de la société ("bye-laws", "memorandum of association", etc).

1.2.4. Liste des représentants légaux ou statutaires de la société (s'ils ne sont pas mentionnés sur l'extrait du registre du commerce) et spécimen de leur signature.

1.2.5. Document faisant apparaître la répartition du capital de la société.

Remarque importante : si la société est administrée par une autre société, joindre les documents établissant que cette dernière est dotée de la personnalité morale, les documents faisant apparaître le siège social de cette dernière, ainsi que la liste des représentants légaux ou statutaires de la société et les spécimen de leur signature (voir ci-dessus 1.2.1, 1.2.2 et 1.2.3.).

### 2. AÉRONEF

Compléter cette rubrique en indiquant les références de l'aéronef faisant l'objet de la demande de dérogation. **Si la demande porte sur plusieurs aéronefs, compléter la page 3.**

### 3. MOTIFS DE LA DEMANDE DE DÉROGATION

La demande de dérogation doit faire apparaître les motifs pour lesquels l'immatriculation sur le registre français est souhaitée. Les motifs les plus fréquents justifiant une demande de dérogation sont énumérés dans cette rubrique.

Dans le cas où la dérogation est sollicitée par un propriétaire étranger qui donne l'appareil en location à une société de transport public française, préciser le nom de cette société et joindre une note explicative.

Si le motif de la demande de dérogation ne figure pas dans cette rubrique, le préciser, et joindre une note explicative.

### 4. SIGNATURES

Le présent formulaire doit être signé par le ou les demandeurs devant figurer au registre. Pour les personnes morales, les signatures doivent être celles des représentants légaux ou statutaires.

Si le ou les demandeurs délèguent à un mandataire le pouvoir de signer le présent formulaire, les pouvoirs donnés à ce mandataire doivent être joints ainsi que la pièce d'identité de ce dernier.

### 5. PIÈCES À JOINDRE

Voir ci-dessus.